

Le fond de solidarite international et les defis du developpement durable au millenaire prochain.

Une consecration pour la Tunisie, pour les droits de l'homme et pour la protection de l'environnement.

Chers amis de la Tunisie,

Nous nous retrouvons une nouvelle fois, grâce aux efforts louables de MAREAMICO, pour toujours rechercher les meilleures solutions aux problèmes environnementaux.

Nos débats, non plus dans un cadre méditerranéen, mais désormais international, témoignent du souhait de tous pour rechercher tout ce qu'il y a de meilleur pour la prospérité de notre village planétaire en l'occurrence la perpétuation de l'espèce humaine.

La mondialisation diminue incontestablement et de façon significative l'aide des pays riches à l'égard des plus pauvres ou de ceux qui émergent; elle contribue ainsi à creuser davantage le fossé entre le riches et les pauvres empêchant le développement des pays du Sud ce qui magnifie les tensions, les conflits et les déséquilibres des nations et même le plus favorisées n'en sortiront pas indemnes.

Au nom de la déclaration des droits de l'Homme, adoptée par tous depuis 1948, n'amplifions pas la gravité de la situation. De nombreuses approches et divers projets internationaux ont été proposés pour aider à la naissance de "nouveaux riches" afin de minimiser la pauvreté dans le monde par une prise de conscience à l'égard des actions à entreprendre et qui sont l'affaire de tous du fait de l'universalité des problèmes posés.

La Tunisie, modestement mais sûrement, met à la disposition de tous son expérience nationale réussie de la création des fonds de solidarité 2626 en 1994 puis 2121 en 1998; un témoignage en a été présenté au sommet de Copenhague en 1995 par les 11 pays appartenant à divers continents. La Tunisie invite à présent la communauté internationale à en faire autant en lançant le 25 Août 1999, à partir de Tunis, un appael, dans le cadre de la conférence des chefs de missions diplomatiques et consulaires, à la création d'un fond de solidarité mondial pour la préservation de la personnalité humaine sur terre. Très vite de nombreuses instances internationales ont adhéré au projet de la Tunisie et le 20 Décembre 2000, la 55ème session de l'assemblée générale del Nations Unies aadopté à l'unanimité ce projet qui souligne la réalité des nations soucieuses de sortir de l'ombre et leur droit à la sécurité et à l'émancipation: Les pays et le personnes sont invités à contribuer à cette action de solidarité et la Tunisie versera, la première, sa contribution au service de l'intégration sociale puis économique et enfin géographique en tenant compte des priorités établies sur la base du souhait des pays concernés par les interventions, des indices de développement, des projets de promotion et des stratégies d'approches dans le cadre de partenariats et d'implication de la société civile et d'institutions financières adéquates.



**XII Rassegna del Mare
Ravenna 2 - 4 marzo 2001**

Les projet environnementaux à formuler devraient se rattacher aux domaines prioritaires mettent en jeu la sécurité, la santé et l'infrastructure de base et l'emploi; ainsi pourraient être proposés: l'encadrement des pêcheurs, l'implantation de stations d'épuration côtières et l'amélioration de l'infrastructure portuaire en rapport avec diverses normes... Dans le milieu continental, pourraient être ciblés les projets en rapport avec le ravitaillement en eau potable, l'intégration de la femme rurale dans les actions de développement, la lutte contre les fléaux (maladies, alimentation...), communication (transport, formation et information...). Il est surtout demandé aux pays intéressés d'entreprendre la création d'institutions et de structures chargées des négociations et des actions afin de bénéficier de l'aide ultérieure du fond de solidarité internationale. Tout en précisant que la Tunisie, pays émergent, n'est pas concernée par l'intervention de ce fond; elle a néanmoins mis en place différents cadres aussi diversifiés que les divers domaines de développement dont nous citons pour l'environnement en 1988 suivie de celle du ministère de l'environnement en 1991 puis de l'agence de protection et d'aménagement du littoral et le centre international des technologies de l'environnement en 1995.

Pour conclure, nous nous permettons de rappeler que point de développement régional ni de protection environnementale sans dialogue et action Nord-Sud rentrant dans l'un des deux cadres: partenariat comme c'est le cas avec la Tunisie ou aide bilatérale ou multilatérale avec d'autres pays dans le besoin car pour ne citer que la préservation de la Méditerranée, objet de notre rencontre, le problèmes et la pollution sont universels et non cantonnées à des rives épargnant d'autres; ainsi la solidarité est l'avenir de l'humanité.

AOUIJ – CHAOUCH SALOUA
Université de Tunis



**XII Rassegna del Mare
Ravenna 2 - 4 marzo 2001**